

De : [Accès à l'information - Côte-Nord](#)
À :
Objet : RE: 200868951_TR: Demande d'accès à un document
Date : 30 mai 2024 15:24:00
Pièces jointes : [image002.png](#)
[2024-05-01_Autorisation.pdf](#)
[Avis de recours_2020.pdf](#)

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 29 mai dernier, concernant la copie de l'autorisation ministérielle émise par le MELCCFP en date du 1 mai 2024 pour l'épandage du Bti.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de la Côte-Nord / MJT

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca

Sept-Îles, le 1^{er} mai 2024

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

PAR COURRIEL

Ville de Baie-Comeau
19, avenue Marquette
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K4

N/Réf. : 7820-09-01-0040221
402351674

Objet : Contrôle biologique des insectes piqueurs 2024-2027

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation soumise le 8 février 2024 et complétée le 30 avril 2024, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet comportant l'activité décrite ci-dessous :

Pulvérisation par voie terrestre et aérienne de pesticides à base de *Bacillus thuringiensis var. israelensis* (Bti) en milieux terrestres, forestiers, humides et hydriques pour la saison 2024 à 2027. L'application se fera sur un maximum de 1 241 points de traitement pour les mouches noires, et sur une superficie de 107,82 hectares pour les moustiques. Les traitements seront réalisés sur une superficie totale de 110,92 hectares.

Le projet est situé dans la ville de Baie-Comeau, dans la municipalité régionale de comté de Manicouagan, aux coordonnées géographiques centrales NAD 83 suivantes :

Latitude nord	Longitude ouest
49,209934°	68,242995°

Conformément aux articles 46.0.1 et 46.0.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, aucune contribution financière n'est exigée.

La période de réalisation prévue du contrôle biologique des insectes piqueurs sera entre le 1^{er} mai et le 15 août pour les années 2024 à 2027 inclusivement.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- AM000025608 – Demande d'autorisation ministérielle pour le contrôle biologique des insectes piqueurs – Ville de Baie-Comeau 2024-2027, soumise le 8 février 2024 par Ville de Baie-Comeau, comprenant 8 formulaires et 6 documents, dont les documents suivants :

- D1000200869C – Document intitulé : « Demande autorisation - Baie-Comeau 2024-2027 », préparée par M. Olivier Poulin-Youde, Biologiste, Conseillers Forestiers Roy inc.;
- D1000200867C – Annexe 2 – Étiquettes des produits;
- D1000200861C – Annexe 3 – Permis et certificats relatifs aux pesticides;
- D1000200860C – Annexe 4 – Plan de localisation - Contrôle des insectes piqueurs, préparé par Conseillers forestiers Roy inc.;
- D1000200859C – Annexe 5 – Programme de santé-sécurité 2023-2024; préparé par Conseiller forestier Roy inc., daté du 4 avril 2023;
- D1000235294C – Document intitulé : « Première demande d'information », soumis le 30 avril 2024, signé par M. Olivier Poulin-Youde, concernant des renseignements supplémentaires.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



EP/EA/mcw

Elen Paradis
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de la Côte-Nord